



## Audit des provisions techniques

### Contexte et objectif

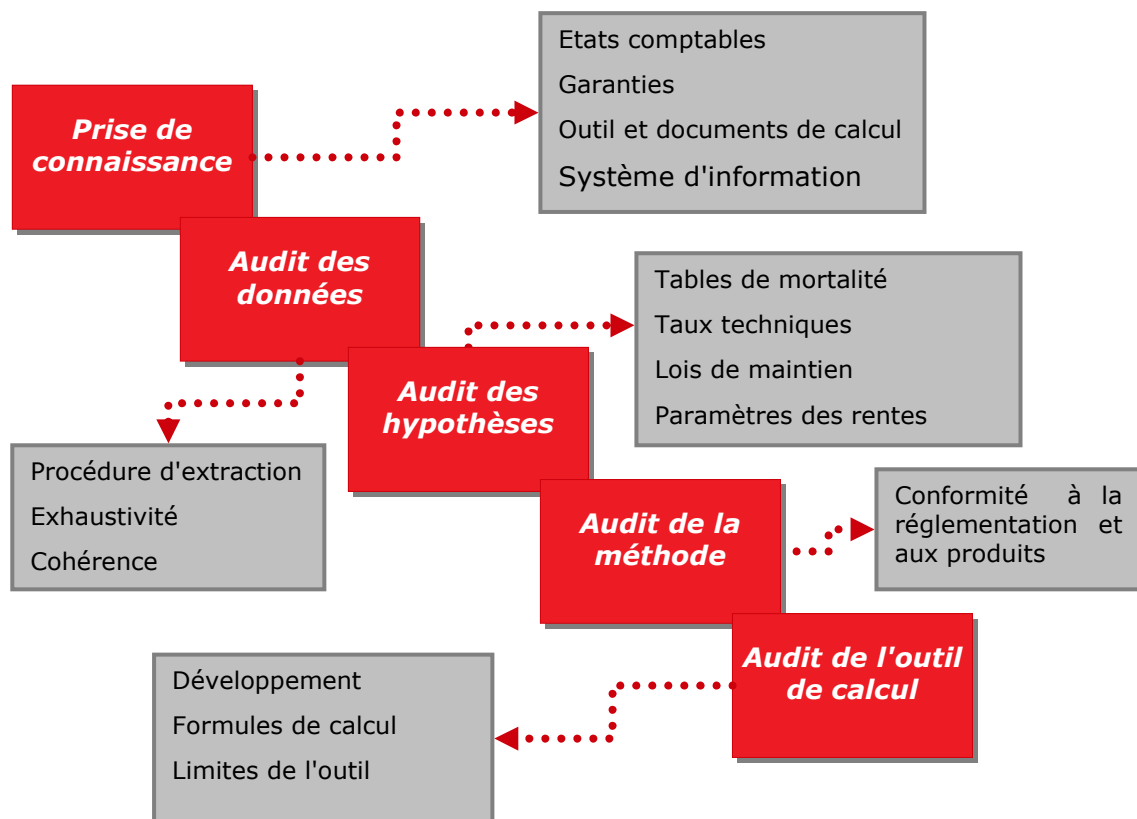
Les entreprises d'assurance, pour faire face à leurs engagements, sont tenues de constituer un ensemble de provisions comptabilisées au passif du bilan.

Les principales provisions techniques légales sont :

- ▶ Vie : Provision mathématique, Provision pour participation aux excédents, Réserve de capitalisation, Provision de gestion, Provision pour aléas financiers, Provision pour risque d'exigibilité, Provision pour frais d'acquisition reportés, Provision pour égalisation
- ▶ Non Vie : Provision mathématique des rentes, Provision pour sinistres à payer, Provision pour cotisations non acquises, Provision pour risques en cours, Réserve de capitalisation, Provision pour risques croissants, Provision mathématique des réassurances, Provision pour risque d'exigibilité, Provision pour égalisation

**audéa** vous propose d'auditer et de valider l'ensemble de ces provisions techniques

### Notre démarche





## Nos avantages

### ▲ Un audit complet des engagements

**Audit des données** : Les données servant de base aux calculs jouent naturellement un rôle fondamental au regard du montant des provisions. Nous portons donc une attention particulière sur l'identification des sources, le périmètre à considérer, la procédure d'extraction (le cas échéant), la cohérence des données extraites du système d'information

**Audit des hypothèses de calcul** : La législation impose un certain nombre de règles relatives aux lois de mortalité, lois de maintien, taux techniques et nous vérifions pour chacun de ces paramètres leur conformité à la réglementation.

**Audit de la méthode de calcul** : La méthode sera analysée sur base de documents descriptifs et/ou de l'outil de calculs, ainsi que les hypothèses retenues et les paramètres choisis (taux d'intérêt, tables de mortalité, ...). Ces éléments seront mis en relation avec les principes légaux, les produits / garanties proposées par l'organisme, les pratiques de marché...

**Audit de l'outil de calcul** : Notre démarche repose sur l'analyse des éléments suivants : environnement, plateforme de développement, liens avec les données, formules de calculs (éventuellement code des programmes), limites de l'outil (cas extrême, taille des données, ...)

**Audit de la comptabilisation** : La comptabilisation effectuée sera mise en relation avec les prescriptions du plan comptable (comptes vie ou non vie, sous-comptes...).

### ▲ Des outils robustes, puissants et automatisés.

Nous disposons de nos propres outils de calcul et de traitement de données qui offrent de nombreuses possibilités : consolidation de sources de données multiples, interfaçage direct avec des fichiers externes, traitements multiples sur les fichiers (tests de cohérence).

### ▲ Un rapport complet et clair.

Notre rapport reprend l'ensemble de nos travaux et les différents points audités (données, hypothèses, outils, ...) sont analysés et synthétisés pour permettre de déceler les problèmes éventuels et d'en tirer des recommandations.

## Budget

Notre budget est adapté au contexte (généralement, de 3 à 6 jours)

## Nos références :

Le cabinet audéa a pour cœur de métier l'audit des provisions techniques. Il a développé une méthodologie spécifique, combinant les métiers de l'audit et de l'actuariat.

Nous intervenons pour de nombreux organismes d'assurances, dans le cadre d'audit des provisions techniques : UNPMF (Union nationale de prévoyance de la Mutualité Française), Mutuelle MCD, Groupe Novalis, Groupe D&O, Groupe Audiens, Groupe Mornay, Groupe OMNIREP, IPSEC,...

